

Plafonds de ressources pour le Prêt PASS-TRAVAUX

Décret du 29 mars 2007

Les montants ci-dessous représentent 60 % du PTZ (Prêt à taux zéro)

Pour le calcul, prendre les ressources imposables :

- de l'année N-2 pour les offres de prêt émises du 1er janvier au 31 mai
- de l'année N-1 pour les offres de prêt émises entre le 1er juin et le 31 décembre

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B et C
1 personne	18 750	14 213
2 personnes.....	26 250	18 953
3 personnes	30 000	21 917
4 personnes.....	34 125	24 293
5 personnes et plus.....	38 925	26 655

Zone A : agglomération parisienne, genevois français et une partie de la Côte d'Azur

Zone B : agglomérations de plus de 50 000 habitants, communes en bordure de l'agglomération parisienne, communes des départements d'outre-mer et certaines communes littorales et frontalières. Pour la Mayenne : Changé, Laval, St Berthevin

Zone C : toutes les communes qui ne sont pas classées en zone A, ni en zone B.